



CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2020 – COMPTE RENDU



L'an deux mil vingt, le quatorze décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de La Limouzinière, dûment convoqué, s'est réuni en session à huis clos à la salle Henri IV :

Date de convocation : 08 décembre 2020.

Présents : Frédéric LAUNAY, Pierre BONNET, Marc BRUNEAU, Jean-Pierre CLAIREMBAULT, Cyrille CORMIER, Delphine COUTAUD, Nicolas BEAUPÉRIN, Catherine DI DOMENICO, Julien GRONDIN, Frédéric GUÉDON, Jean-Charles LOLLIER, Marie-Claude MALIDAIN, Christelle MARIA, Claude PADIOLEAU, Dominique RAMBAUD, Nathalie LIVA, Ludivine PICARD, Myriam RECOQUILLÉ.

Secrétaire de séance : Christelle MARIA.

Monsieur le Maire propose d'adopter le compte-rendu du Conseil Municipal du 23 novembre 2020 : approuvé à l'unanimité.

Compte tenu de la crise sanitaire du COVID-19 et de la réglementation limitant les rassemblements supérieurs à 30 personnes, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de délibérer à huis-clos : approuvé à l'unanimité.

I° Finances:

1. Subvention du budget principal au budget logements sociaux.
2. Autorisation pour engager les dépenses et les recettes avant le vote du budget primitif 2021 pour le budget principal.
3. Exonération du loyer du salon de coiffure.
4. Loyers communaux 2021.
5. Château de la Touche – demande de subventions.
6. DETR et DSIL 2021 : demandes de subventions.

II°) Administration :

7. Règlement intérieur du Conseil Municipal.
8. Avancements de grade 2021 : création de postes.
9. Création de deux postes en parcours emploi-compétences.
10. Optimisation du service administratif.

Monsieur le Maire propose de supprimer le point n°6 pour le reporter lors d'un prochain conseil : approuvé à l'unanimité.

FINANCES

1. Subvention du budget principal au budget logements sociaux.

Rapporteur : Pierre BONNET

Monsieur Pierre BONNET, adjoint aux finances, expose que le budget « logements sociaux » est un budget qui enregistre plus de dépenses que de recettes, il est donc par nature déficitaire. Lors du budget primitif 2020, une recette de 5 000€ était prévue en provenance du budget principal afin d'équilibrer le budget « logements sociaux ».

Une écriture est donc nécessaire se traduisant par une dépense du budget principal au compte 657363 vers le budget logements sociaux en recette au compte 774.

Monsieur Pierre BONNET propose aux membres du conseil d'approuver le versement d'une subvention de 5 000€ du budget principal vers le budget « logements sociaux ».

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

→ **D'approuver** la subvention du budget principal de 5 000€ au budget logements sociaux.

2. Autorisation pour engager les dépenses et les recettes avant le vote du budget primitif 2021 pour le budget principal.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les dispositions de l'article L 1612-1 du code général des collectivités locales qui indique :

« Jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent... ».

Il indique d'autre part que, dans le cadre du budget communal il serait souhaitable d'utiliser cette procédure pour pouvoir régler les dépenses des programmes engagés : travaux de voirie, restauration du château de la Touche, réhabilitation de la mairie...

Ces dispositions s'appliqueront jusqu'au vote du budget primitif 2021.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil d'approuver cette autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2020 comme cela est fait tous les ans.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

D'approuver l'autorisation pour engager les dépenses et les recettes avant le vote du budget primitif 2021 pour le budget principal.

3. Exonération du loyer du salon de coiffure.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Madame Ludivine BLINEAU, coiffeuse loue un bâtiment communal pour son activité. Monsieur le Maire propose l'exonération du loyer du mois de novembre correspondant à la seconde période de confinement pendant la crise sanitaire.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver :

→ L'exonération du loyer de novembre 2020 pour Madame BLINEAU.

4. Loyers communaux 2021.

Rapporteur : Pierre BONNET

Monsieur Pierre BONNET informe que l'INSEE a publié l'indice de révision des loyers pour le 3^{ème} trimestre 2020. Il propose de procéder à la revalorisation des loyers selon l'indice de révision :

Logements communaux	Trimestre de référence	LOYER 2020	Indice 2019	Indice 2020	LOYER 2021
La Basse Noë, étage	3ème trimestre	375,48 €	129,99	130,59	377,21€
La Basse Noë	3ème trimestre	271,09 €	129,99	130,59	272,34€
Garage rue des Grands Jardins	3ème trimestre	32,52 €	129,99	130,59	32,67€

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver :

→ La revalorisation des loyers communaux 2021.

5. Château de la Touche : demandes de subventions.

Rapporteurs : Monsieur le Maire et Pierre BONNET

Monsieur le Maire et Monsieur Pierre BONNET indiquent que le projet de restauration du château de la Touche a évolué pour intégrer, d'une part, les travaux d'électricité permettant de réaliser des animations et expositions, d'autre part, le local attenant au château qui serait réhabilité pour en faire un local d'accueil du public avec des sanitaires aux normes PMR. Le montant des travaux a donc évolué en conséquence.

Plan prévisionnel de financement :

Dépenses prévisionnelles HT	
Travaux tranche 1	419 500,00 €
Honoraires tranche 1	36 568,63 €
Sous total tranche 1	456 068,63 €
Travaux tranche 2	365 350,00 €
Honoraires tranche 2	36 568,63 €
Sous total tranche 2	401 918,63 €
Total	857 987,26 €
Recettes notifiées	
DETR 2020	100 000,00 €
CC Grand Lieu - Fonds de concours	80 000,00 €
Recettes prévi demandées au 14/12	
DSIL 2021	100 000,00 €
Région -tranche 1	95 000,00 €
DRAC -tranche 1	140 000,00 €
Région -tranche 2	85 000,00 €
DRAC -tranche 2	60 000,00 €
LEADER	40 000,00 €
Département	130 000,00 €
Mission Stéphane BERNE	
Fondation du patrimoine	43 000,00 €
Total subventions demandées	873 000,00 €

Monsieur Pierre BONNET précise que plupart des dispositifs de subventions exigent que les communes assurent un autofinancement de 20% soit 171 600€ dans le cadre de ce projet. Il précise que les subventions demandées seront sûrement différentes de celles attribuées (si attribution).

Monsieur Alain FOREST, architecte, est venu présenter ce projet actualisé aux membres du Comité de Pilotage le 30 novembre dernier. Une visite sur site s'est déroulée samedi 12 décembre avec les membres du COPIL pour qu'ils continuent de travailler dans les trois prochains mois sur l'utilisation de ce lieu (affectation et usage des salles, sens de circulation, espaces de stationnement...).

Compte tenu de l'avancement de ce projet, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver son lancement en 2021 selon les étapes suivantes :

- **Décembre 2020 à février 2021** : finalisation du projet par le COPIL ;
- **2^{ème} trimestre 2021** :
 - Dépôt du permis de construire,
 - Appel d'offres et consultation des entreprises (avril-juin) = **information au Conseil Municipal,**
- **3^{ème} et 4^{ème} trimestres 2021** :
 - Diagnostic archéologique : l'INRAP annonce un délai de réalisation de ce diagnostic courant du 2^{ème} semestre 2021,
 - Ordre de service aux entreprises (date conditionnée par le diagnostic archéologique).

Monsieur le Maire précise que les demandes de subventions se font sur le budget de 857 987.26€ HT à l'exception de la demande de subvention de la DRAC qui se fait sur un budget de 711 687.25€ (la DRAC ne subventionne pas les travaux d'éclairage, chauffage...).

Monsieur Claude PADIOLEAU demande si le petit local attenant sera restauré dans l'esprit architectural du château, Monsieur Pierre BONNET répond que oui.

Monsieur Julien GRONDIN demande à partir de quel moment le conseil municipal définira officiellement de lancer les travaux : Monsieur le Maire reviendra vers le Conseil lorsqu'il aura des réponses aux demandes de subventions.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver :

- L'inscription des crédits de la tranche n°1 au BP 2021 ;
- Le lancement de ce projet en 2021 ;
- **Les demandes de subventions aux financeurs suivants (une délibération sera nécessaire par demande de subvention) :**
 - Direction Régionale des Affaires Culturelles avec en complément, le Fonds Incitatif Partenarial : 200 000€ ;
 - Région : 180 000€ ;
 - Département : 130 000€,
 - LEADER : 40 000€,
 - Fondation du patrimoine : 43 000€ ;
 - DSIL 2021 : 100 000€ ;
- Les demandes de subventions pourront être faites en deux tranches selon les modalités de gestion des financeurs.
- L'autorisation à Monsieur le Maire de signer tout document relatif à ce projet.

6. DETR et DSIL 2021 : demandes de subventions.

Rapporteurs : Monsieur le Maire et Pierre BONNET

Il est proposé aux membres du conseil de reporter les demandes de subventions au titre du DSIL et de la DETR en début d'année 2021, à l'exception du dossier du château déjà sollicitée lors de cette séance.

ADMINISTRATION

7. Règlement intérieur du Conseil Municipal.

Rapporteur : Monsieur Pierre BONNET

Monsieur Pierre BONNET informe qu'un règlement intérieur doit être mis en place au sein du Conseil Municipal. Dans ce cadre, le bureau municipal a travaillé sur un document adapté d'un modèle transmis par l'Association des Maires de France.

Document transmis aux membres du Conseil Municipal.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver le règlement intérieur du Conseil Municipal.

8. Avancements de grade 2021.

Rapporteur : Monsieur Julien GRONDIN

Monsieur Julien GRONDIN informe que plusieurs agents de la commune peuvent bénéficier d'un avancement de grade compte tenu de leur ancienneté, de leurs missions et de l'évolution de leurs compétences.

Il est donc proposé de créer les postes ci-dessous au tableau des effectifs à partir du 1^{er} janvier 2021 :

Accès au grade de	Poste à créer au tableau des effectifs
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe à 27.46h	2
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe à 26.35h	
Agent de maîtrise principal 2 ^{ème} classe à 35h	1
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe à 32h	1

Une fois que les agents seront nommés dans leurs nouveaux grades, il sera proposé d'actualiser le tableau des effectifs pour supprimer leurs anciens postes.

Par ailleurs, Monsieur Julien GRONDIN propose de créer un poste d'adjoint technique territorial à 35h. Il ajoute qu'un agent des services techniques est en disponibilité depuis 3 ans. Un nouvel agent a été recruté en CDD pour le remplacer, cette personne rendant satisfaction par son travail et son professionnalisme, il est proposé de créer un poste de titulaire.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver :

- La création des quatre postes ci-dessus à partir du 1^{er} janvier 2021 dans le cadre des procédures d'avancements de grade ;
- La création d'un poste d'adjoint technique territorial à 35h à partir du 1^{er} janvier 2021.

9. Création de deux postes en parcours emploi compétences.

Rapporteur : Monsieur Julien GRONDIN

Monsieur Julien GRONDIN propose de créer deux postes dans le cadre du dispositif « Parcours Emploi Compétences » (=PEC), il précise que ce dispositif a pour but de développer les compétences des personnes recrutées, en parallèle Pôle Emploi verse une aide à l'employeur sur la base rémunération brute dans la limite de 20 heures/semaine, cette aide varie de 40 à 60% selon le profil des candidats.

Les postes concernés sont les suivants :

Animation jeunesse à 28h : encadrement des jeunes, préparation et gestion des animations, suivi et gestion administrative du service, lien avec la commission...

- Formations prévues : développement des compétences psychosociales des jeunes, prévention du harcèlement...
- Aide de pôle emploi : 9 600€/an.
- Coût collectivité (aide déduite) : 11 300€.

Entretien des bâtiments et aide au restaurant scolaire à 24h : nettoyage des bâtiments, application du plan de nettoyage et des procédures d'entretien, aide au service au restaurant scolaire...

- Formations prévues : entretien en restauration collective, techniques de nettoyage.
- Aide de pôle emploi : 7 584€/an.
- Coût collectivité (aide déduite) : 10 331€/an.

Il est donc proposé de créer deux postes en PEC pour une durée de 24 mois à partir du 1^{er} janvier 2021.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver :

- La création de ces deux postes en PEC à partir du 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 24 mois.

10. Optimisation du service administratif.

Rapporteur : Monsieur Julien GRONDIN

Monsieur Julien GRONDIN informe que l'un des agents du service administratif va prendre sa retraite le 1^{er} mai 2021. Ce départ nécessite de réinterroger l'organisation du service administratif pour consolider son fonctionnement.

La commission du personnel a étudié ce sujet le 02 décembre dernier.

De cette étude, il ressort :

- Deux postes en surcharge constant depuis 3 ans : celui de la comptable et de la DGS.
- Un poste en manque de cohérence.

Trois scénarios ont été étudiés par la commission du personnel, le scénario n°1 a été retenu :



Service administratif

IMPACTS SUR LA MASSE SALARIALE

- Aujourd'hui, le service administratif représente 4.71 ETP, pour un coût annuel de 186 536€
- Le scénario 1 passerait à 5.31 ETP pour un coût annuel de 183 000€ de base, 187 000€ si on recrute des personnes avec un régime indemnitaire (compétences, expériences, responsabilités...)
- Le scénario 2 passerait à 5.43 ETP pour un coût annuel de 189 408€, le poste de Julie passerait à 32h en intégrant la gestion du cimetière.
- Le scénario 2bis passerait à 5.51 ETP pour un coût annuel de 191 976€, le poste de Julie passerait à 35h.

Monsieur Julien GRONDIN précise que la commission du personnel a souligné que le scénario 1 serait amené à évoluer à court ou moyen terme :

- **Pour le poste de responsable du service administratif** : la commission a indiqué qu'un poste à 28h pourrait ne pas être très attractif et se laisse la possibilité de passer le poste à 32h,
- **Pour le poste de Julie LOIRAT** : la commission anticipe l'augmentation de la charge de travail liée au développement de la commune et de services, l'évolution de son poste en

découlera progressivement : heures complémentaires selon les besoins dans un premier temps, puis dans un second temps après étude de l'évolution de son poste.

En faisant une projection sur la base des évolutions de ces deux postes à 32h, les charges de personnel monteraient à 194 000€ et les effectifs à 5.54 ETP.

Les recrutements sont en cours, les candidats ont jusqu'au 24 décembre pour postuler. Selon le profil et le grade des candidats retenus, il sera proposé aux membres du Conseil Municipal de procéder à l'actualisation du tableau des effectifs.

Monsieur Julien GRONDIN, après présentation, propose au Conseil Municipal d'approuver l'optimisation du service administratif.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver :

→ Le scénario n°1 pour l'optimisation du service administratif.

Informations diverses :

- **Remplacement de Noémie MORISSEAU** : suite à son départ de la collectivité au 1^{er} janvier prochain, Madame Laurence BATEAU est recrutée au poste de responsable ALSH/jeunesse, une négociation avec sa collectivité est en cours pour définir sa date d'arrivée.
- **ENEDIS** : Monsieur le Maire informe que les compteurs Linky vont être implantés prochainement début 2021 dans les foyers limouzins.
- **Téléthon 2021** : Nathalie LIVA informe que le téléthon a réussi à récolter 600€.

Calendrier prévisionnel des Conseils Municipaux (*sous réserve de l'évolution des mesures relatives à la crise du COVID-19*) :

→ Lundi 15 février 2021,

→ Lundi 22 mars 2021.

Monsieur le Maire clôture la séance à 21h50.